



**Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil d'Administration**

Séance ordinaire du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juin à dix-sept heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **05 juin 2023** et que le nombre des membres en exercice étant de **17**, le nombre des membres présents est de **11**.

Le Président,

Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE – M. Jean-Daniel DENNEMONT – M. Pierrot CANTINA – Mme BARET Christine – M. René VLODY-
Mme Suzette RIVIERE - Mme Marcella MAZEAU
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Christine BARET - **Mme Suzie CUVELIER** a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT

Absent : Mme Suzie CUVELIER (Conseillère Municipale) – Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) – Mme Blandine HOARAU (ORIAPA) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

- ❖ *M. Le Président a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ❖ *M. Jean Daniel DENNEMONT a été désigné président de séance à l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. Le Président a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.*

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N°6 : Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes

Le Président du Conseil d'Administration informe de la tenue de trois commissions permanentes les 25 avril 2023, 09 mai 2023 et 23 mai 2023 au cours de laquelle les membres se sont prononcés sur 17 situations présentées :

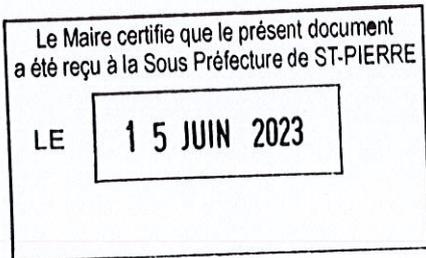
11 accords, 4 refus et 2 mises à l'étude pour nouvelle évaluation sociale.

Pour expédition conforme,

Le Président



Éric FERRÈRE



PUBLIÉ LE : 15 JUN 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.